

Conditions Générales de Vente (CGV)

des SERVICES ALaCarte.Direct

[Dernière version en date du 4 Septembre 2020]

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente, complétant les Conditions Générales (Contrat de services ALaCarte.Direct) ci-après nommées CG -, ont pour objet de définir les conditions financières dans lesquelles ALCD s'engage avec le CLIENT.

L'ensemble des termes définis dans les CG sont applicables au présent document.

L'ensemble des documents légaux faisant office de contrat (Conditions Générales, Conditions Générales d'Utilisation, Conditions Générales de Vente, Charte Déontologique, ...), sont disponibles à l'adresse <https://www.alacarte.direct/legals>

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU SERVICE

La souscription du SERVICE ou de toute autre prestation par le CLIENT ou le REVENDEUR s'effectue par :

- la signature du bon de commande et de l'autorisation de prélèvement automatique bancaire,
- ou l'achat en ligne au travers de la plateforme www.alacarte.direct.

La souscription du SERVICE ou de toute autre prestation emporte l'adhésion du CLIENT et/ou du REVENDEUR aux documents de souscription échangés, aux Conditions Générales du SERVICE ALaCarte.Direct et à l'ensemble de ses documents annexés de manière explicite ou implicite.

Le cas particulier du REVENDEUR est exposé au sein des CG au paragraphe 1.2, dans lequel il est précisé, entre autre, que le REVENDEUR est soumis au même titre que le CLIENT à l'ensemble des Conditions Générales et conditions des documents qui y sont annexés et y adhère sans condition ni réserve.

Le CLIENT déclare souscrire au SERVICE en relation directe avec une de ses activités personnelle, associative ou professionnelle et l'utiliser pour ses besoins propres. Le CLIENT est toutefois habilité à souscrire le SERVICE pour lui-même et pour le compte de toute Société apparentée, ou de toute société dont il est mandataire ; le CLIENT se portant garant dans ce cas, du respect par cette entité, des obligations définies au Contrat de SERVICE.

ALCD se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette offre, à sa discrétion.

ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat est réputé conclu à la date de réception par ALCD du paiement de l'abonnement ou à la réception des documents de souscription définis à l'article 2, et selon les modes définis : courrier, télécopie ou remise en mains propres.

Pour un Pack ou une Option standard, définis comme des produits ne nécessitant pas un paramétrage sur mesure propre au CLIENT, le délai de mise à disposition des accès au SERVICE au CLIENT ne pourra excéder huit jours à partir de la réception de ces documents entièrement remplis par le CLIENT et du paiement effectif des prestations d'abonnement.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au SERVICE sont définitivement créditées sur le compte de ALCD.

Passé ce délai de huit jours, et à défaut de mise à disposition du Service par ALCD, le CLIENT est en droit de demander une remise de 5% sur le montant du Pack de son abonnement annuel en question. Cette réduction reste ponctuelle et n'est en aucun reportée les années suivantes.

Si le CLIENT a commandé un paramétrage spécifique, ce délai de mise à disposition du SERVICE pourra être supérieur selon les modalités précisées dans les documents contractuels propres à cette prestation de paramétrage, signés entre ALCD et le CLIENT ou ALCD et le REVENDEUR. Si ce délai n'est pas précisé, alors il ne pourra pas être inférieur à huit jours calendaires succédant l'envoi par le CLIENT des spécifications de ce paramétrage particulier auprès de ALCD.

Les prestations non sujettes à abonnement (paramétrage, conseil, développement sur mesure, développement d'APP, projet de financement participatif...), disposent de modalités de facturation et de livraison qui sont précisées dans les documents contractuels propres à ces prestations, signés entre ALCD et le CLIENT ou ALCD et le REVENDEUR.

La date de reconduction du contrat correspond à la date de mise à disposition des accès au SERVICE au CLIENT.

Suite à la livraison de prestation, de quelque nature que ce soit, après un délai d'un mois sans retour du CLIENT, les éléments livrés seront considérés comme validés par ALCD. Dans le cas de modalités de facturation échelonnées, en cas de non règlement d'une facture intermédiaire dans les délais, les travaux en cours seront stoppés. Conformément à l'article 6, ALCD se réserve également le droit de suspendre le SERVICE dans ce cas.

ARTICLE 4 - DUREE, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Sauf engagement particulier stipulé sur le bon de commande, le contrat est conclu pour une durée annuelle qui commence à courir à la date de mise à disposition du CLIENT des accès au SERVICE telle que fixée à l'article 3.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions de ALCD à la date de son renouvellement, sauf résiliation selon les modalités prévues à l'article 5.

ALCD notifiera le CLIENT par le biais de courriers électroniques adressés (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du CLIENT) avant l'échéance et la reconduction, ou de l'expiration prochaine de son SERVICE, et de sa future suspension en cas de non règlement dans les délais impartis.

Dans le cas où le CLIENT disposerai d'un contrat auprès d'un REVENDEUR pour accéder au SERVICE, les notifications sus-citées, adressées par voie électronique, pourront n'être transmises qu'au REVENDEUR. Le REVENDEUR se doit d'alerter le CLIENT selon le moyen convenu dans sa convention avec le CLIENT, et ne pourra en aucun cas tenir ALCD pour responsable d'une suspension de SERVICE lié à la gestion interne des relances et paiements du REVENDEUR et au non règlement dans les délais de la prestation auprès de ALCD.

Par défaut, pour tout contrat souscrit auprès de ALCD en tant que REVENDEUR auprès d'un CLIENT, le REVENDEUR est le seul destinataire de ces notifications et a la responsabilité de les relayer auprès du CLIENT. Le REVENDEUR se doit de faire la demande écrite, par email auprès de son contact attribué au sein de ALCD, s'il souhaite que le CLIENT reçoive également ces notifications par e-mail. Ce service est gratuit mais ALCD se réserve le droit de le rendre payant. ALCD en informera le REVENDEUR un mois avant si tel était le cas.

ARTICLE 5 - RESILIATION DU CONTRAT

5.1 - RESILIATION PAR LE CLIENT

Le contrat peut être résilié par le CLIENT au moins trente jours avant la prochaine échéance annuelle de facturation et prélèvement.

Comme indiqué dans l'article 10 des Conditions Générales, en cas de modification des Conditions Générales et/ou de ses annexes, le contrat peut être résilié par le CLIENT selon les conditions et modalités mentionnées à l'article susnommé.

Comme indiqué dans l'article 8 du présent document, lors de la modification de tarifs par ALCD selon les conditions et modalités présentées en son sein.

La résiliation du contrat par le CLIENT se fait par lettre recommandée adressée à : DGK Web, 42 rue Bourdignon, 94100 Saint Maur-des-Fossés.

La résiliation prend alors effet à la fin de la période mensuelle en cours au jour de réception de la résiliation.

En cas de résiliation à son initiative, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par ALCD des sommes déjà versées et les sommes dues resteront redevables.

5.2 - RESILIATION PAR ALCD

Le contrat sera résilié de plein droit par ALCD quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée au CLIENT par e-mail à son adresse de facturation (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du CLIENT) et restée infructueuse pour les motifs suivants :

- défaut de paiement des sommes dues au titre du présent contrat,
- manquement du CLIENT aux présentes obligations du contrat, notamment utilisation du SERVICE en contravention aux présentes dispositions.

Le mois en cours à la date de résiliation sera compté dans les sommes dues par le CLIENT, nonobstant la disposition ci-après.

En cas de résiliation par ALCD, dans les cas définis ci-dessus le CLIENT est tenu au paiement des sommes impayées et dues jusqu'à la résiliation. De plein droit, le CLIENT sera tenu au paiement des sommes dues majorées des intérêts de retard calculés prorata temporis à hauteur de 1.50 le taux légal en vigueur, et majorée d'une somme forfaitaire de 100 EUR hors TVA pour frais de relance et indemnités.

5.3 Cas de force majeur

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

ARTICLE 6 - SUSPENSION DU CONTRAT

Le contrat peut être suspendu et le SERVICE momentanément interrompu par ALCD dans les cas suivants :

- en cas de non-respect par le CLIENT des recommandations d'équipement de ALCD stipulées dans les Condition Générales d'Utilisation
- en cas de travaux programmés prévus par ALCD
- de manière générale, en cas de non-respect par le CLIENT de tout ou partie du présent contrat et annexes
- en cas d'indisponibilité du serveur dans les cas prévus à l'article 3.1 des Conditions Générales
- en cas de non-paiement par le CLIENT de toute échéance prévue à l'article 8 du présent document. Le CLIENT ne pourra en aucun cas prétendre à l'accès à ses données tant qu'il n'aura pas régularisé les paiements des factures dues. En l'absence de règlement total dans un délai de 3 mois suivant la suspension du SERVICE pour ce motif, le CLIENT reconnaît que ALCD pourra détruire la plateforme et les données du CLIENT sans préavis supplémentaire.
- en cas où l'utilisation que fait le CLIENT du SERVICE constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de l'infrastructure de ALCD. Dans la mesure du possible, ALCD informera préalablement le CLIENT.

La suspension du SERVICE, dégage ALCD de son obligation de fournir le SERVICE au CLIENT. Les périodes de suspension sont assimilées à des périodes normales de fonctionnement du SERVICE, en ce qui concerne les obligations de ALCD.

ARTICLE 7 - CESSIBILITE DU CONTRAT PAR ALCD

ALCD se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

ARTICLE 8 - PRIX DU SERVICE - FACTURATION – REGLEMENT

Le prix de l'abonnement au SERVICE est celui mentionné au bon de commande ou sur le site www.alacarte.direct. Il s'entend hors taxes, les droits et taxes applicables sont ajoutés au taux en vigueur le jour de la facturation. Ce prix est payable d'avance, de préférence par carte bleue avec prélèvement automatique. Pour tout autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le prix sera majoré de 3 € HT par règlement.

Le paiement se fait uniquement en Euros.

Les autres moyens de paiement sont :

- le chèque libellé à l'ordre de Damien GOSSARD DGK Web, comportant la référence de la facture ou de la commande au dos, et envoyé à l'adresse suivant 42 rue Bourdignon, 94100 Saint Maur-des-Fossés France.
- Des exceptions s'appliquent aux structures étatiques qui sont invités à nous contacter pour passer une commande.

Il appartient au CLIENT de choisir le mode de paiement adapté au Service commandé et à son délai d'exécution.

Pour la conclusion du contrat, s'il a choisi le mode de paiement par prélèvement automatique, le CLIENT doit fournir tous les éléments permettant le prélèvement automatique des factures et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement. En cas de changement de compte, le CLIENT s'engage à fournir immédiatement tous les éléments nécessaires aux traitements de manière à éviter toute interruption de paiement et de SERVICE.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par ALCD de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit, jusqu'à parfaite régularisation de l'échéance majorée des frais et intérêts de retard, et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le CLIENT au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la suspension de toutes les prestations en cours (ARTICLE 6), quelle que soit leur nature, sans préjudice pour ALCD d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France.
- le paiement à l'égard de ALCD - pour le CLIENT ayant la qualité de professionnel, en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur - d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à hauteur de 40€, en application de la loi 2012-387 du 22 mars 2012

La boutique en ligne de ALCD présente les tarifs applicables en vigueur.

ALCD se réserve le droit de modifier les tarifs de ses solutions et d'appliquer les tarifs aux contrats, à l'occasion du renouvellement de celui-ci, sous réserve d'en informer le CLIENT par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le Site de ALCD ou le SERVICE AlaCarte.Direct du CLIENT un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au CLIENT. Dans cette hypothèse, le CLIENT disposera à compter de cette information d'un délai de 30 jours calendaires pour résilier uniquement la partie du contrat

concerné par la modification tarifaire, et ceci sans pénalité. A défaut, le CLIENT sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

ALCD se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Le CLIENT accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Services devront être exprimés auprès du Service Client de ALCD par email à l'adresse hello@alacarte.direct dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par ALCD, ALCD en informera le CLIENT et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le CLIENT devra alors régler la somme due en euros.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par ALCD, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par ALCD de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

L'ensemble des SERVICES sujets à abonnement sont payables à l'avance, que ce soit lors de la souscription ou de la reconduction - tacite ou non - du contrat. ALCD suspend de manière automatisée tous les SERVICES non réglés en date de reconduction selon des modalités indiquées à l'ARTICLE 6. Seul le CLIENT, et le cas échéant le REVENDEUR, sont responsables du règlement de la prestation à temps pour ne pas subir de suspension de SERVICE.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au CLIENT de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu et traité par ALCD avant l'expiration du SERVICE. ALCD rappelle au CLIENT que le traitement d'un paiement par chèque peut prendre dans certains cas plus de 5 jours ouvrés.

Concernant les prestations non sujettes à abonnement (paramétrage, conseil, développement sur mesure, ...), les modalités de facturation et de livraison sont précisées dans les devis transmis par ALCD.

ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation le CLIENT (pour lequel est reconnue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) bénéficie d'un droit de rétractation. Il peut exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités à l'exception, le cas échéant, des frais de retour, dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du bien ou de la souscription du contrat pour les prestations de Services, par courrier postal avec accusé de réception. Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation, s'il a été valablement exercé, permet au CLIENT d'obtenir le remboursement des biens et Services concernés par l'exercice de ce droit.

Toutefois, le CLIENT ne peut pas réclamer un remboursement sur les produits déjà livrés ci-dessous :

- Un pack, une option ou une application de quelque nature que ce soit, déjà livré et ayant nécessité un paramétrage de la part de ALCD. Seule la partie relative à l'abonnement pourra être sujette à remboursement, mais en aucun cas le montant correspondant au temps de paramétrage effectué par ALCD qui restera dû.
- Les options produisant des exports de données sous quelle que forme que ce soit ayant été activées.
- Une prestation de paramétrage déjà réalisée par ALCD.